

# PORTRAIT DES INÉGALITÉS SOCIALES AU QUÉBEC



**Dessignons l'avenir ensemble**

31<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FTQ // PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL  
DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2016



### **Rédaction**

Colin L'Ériger

### **Soutien à la rédaction**

Lise Côté et Alexandre Leduc

### **Soutien à la recherche**

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

### **Secrétariat**

Yuriko Hattori

### **Relecture**

Line Bolduc et Yuriko Hattori

### **Coordination de la publication**

Isabelle Gareau

### **Page couverture**

Upperkut

### **Mise en page**

Anne Brissette

### **Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

565, boul. Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone: 514 383-8000

Sans frais: 1 877 897-0057



Télécopieur: 514 383-8004

[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

ISBN 978-2-89639-337-4

Imprimé par le service de l'imprimerie de la FTQ  



# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	5
<b>PARTIE 1</b>	
<b>CONCEPTS ET ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS SOCIALES</b>	7
1.1 Qu'entend-on par inégalités sociales ?	7
1.2 Les inégalités : un engrenage implacable	7
1.3 Le 1 % le plus riche	8
1.4 Des écarts de revenus de plus en plus grands	9
1.5 La richesse : un patrimoine accumulé	11
1.6 Les inégalités en matière d'emploi	11
1.7 La pauvreté : une manifestation des inégalités sociales	14
<b>PARTIE 2</b>	
<b>LES CAUSES DE LA HAUSSE DES INÉGALITÉS SOCIALES</b>	17
2.1 Les changements sociodémographiques	17
2.2 Les transformations économiques néfastes à l'emploi	17
2.3 Les choix politiques d'inspiration néolibérale	17
2.4 Un mouvement syndical moins vigoureux	18
<b>PARTIE 3</b>	
<b>LES CONSÉQUENCES ASSOCIÉES À DE FORTES INÉGALITÉS SOCIALES</b>	19
3.1 Une croissance plus faible et un système économique moins stable	19
3.2 L'érosion de la confiance	20
3.3 Une démocratie fragilisée	20
3.4 Une plus faible mobilité sociale	21
<b>CONCLUSION</b>	23



# Introduction

Louis Laberge disait, lors d'un discours inaugural du Congrès de la FTQ en 1967, que « le syndicalisme est né dans un esprit égalitaire et [que], pour les pionniers, partager les fruits de la production avec le patronat, c'était distribuer équitablement la richesse entre tous les travailleurs<sup>1</sup> ». À travers l'histoire de la FTQ, il est frappant de constater à quel point la lutte contre les inégalités, sous toutes ses formes, demeure un sujet de préoccupation. En quelque sorte, cela fait partie des gènes de la centrale. C'est dans cette lignée que s'inscrit ce portrait qui découle d'une résolution adoptée lors du 30<sup>e</sup> Congrès de la FTQ.

À n'en point douter, les inégalités sociales constituent un sujet extrêmement vaste. Elles impliquent plusieurs dimensions – comme les revenus, la santé, l'éducation, l'accès au pouvoir politique – et touchent plusieurs groupes : les jeunes, les femmes, les personnes immigrantes, les minorités visibles, les personnes handicapées et les minorités sexuelles pour ne nommer que ceux-là. Ne pouvant couvrir l'ensemble des inégalités sociales, nous avons opté pour une analyse plus circonscrite qui se penche d'abord et avant tout sur les écarts grandissants entre les riches et le reste de la population.

## Extrait du livre de Thomas Piketty *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*

«[...] l'histoire de la répartition des richesses est toujours une histoire profondément politique et ne saurait se résumer à des mécanismes purement économiques. [...] L'histoire des inégalités dépend des représentations que se font les acteurs économiques, politiques, sociaux, de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas, des rapports de force entre ces acteurs, et des choix collectifs qui en découlent; elle est ce qu'en font tous les acteurs concernés.»

Source : PIKETTY, Thomas, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Éditions du Seuil, Paris, 2013, p.47.

## Résolution adoptée lors du 30<sup>e</sup> Congrès de la FTQ (2013)

### RÉSOLUTIONS NO 20, 21 : INÉGALITÉS SOCIALES

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ étudie le phénomène de l'inégalité au Québec, de l'élargissement du fossé entre les classes, de l'évolution de la classe moyenne et ouvrière ainsi que sur l'impact de la dégradation de nos services publics sur l'inégalité;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE** la FTQ présente au prochain congrès un portrait de la situation et dépose un plan d'action pour s'attaquer au phénomène de l'inégalité, le cas échéant.

L'évolution des inégalités sociales au cours des trente dernières années montre avec acuité que la croissance économique a profité de façon disproportionnée au 1 % le plus riche au détriment du reste de la population. Il ne s'agit pas d'une coïncidence, mais bel et bien le résultat de décennies de politiques néolibérales et d'efforts concertés qui visent à concentrer la richesse dans les mains d'une infime minorité. Au final, la lutte contre les inégalités sociales n'est qu'une reconfiguration de l'éternel combat syndical pour une meilleure répartition de la richesse et du pouvoir entre le 99 % le moins riche, composé majoritairement des travailleurs et des travailleuses, et le 1 % le plus riche.

Ce bref portrait se décline en trois parties. D'abord, on présente le concept des inégalités sociales ainsi que l'évolution de ce phénomène depuis l'arrivée des gouvernements néolibéraux autour des années 1980. Ensuite, les principales causes de l'augmentation des inégalités sont exposées. Finalement, on démontre à quel point la hausse des inégalités sociales entraîne des conséquences néfastes pour toute la société, notamment en ce qui a trait à la croissance économique, aux liens de confiance et de solidarité, à la santé de la démocratie ainsi qu'à la mobilité sociale.

1. FTQ, *Pour une révolution moins tranquille*, discours inaugural du président, 10<sup>e</sup> Congrès de la FTQ, Montréal, 1967, p.5.



## Classes, classe moyenne et classe ouvrière : plusieurs difficultés

Comme l'indique le sociologue François Dubet, « on s'accorde généralement à définir les **classes sociales** par un *rapport de classes*, c'est-à-dire par un conflit lié à la production des richesses, conflit dont on postule qu'il structure une grande partie de la vie sociale\* ». Dans le cadre du système capitaliste, on pense par exemple à l'opposition entre le travail et le capital.

Jadis, la FTQ parlait d'une lutte entre la classe dominante, soit le patronat, et la classe ouvrière. Cette dernière ne possède pas les moyens de production et doit vendre sa force de travail. La classe ouvrière fait également référence aux conditions de vie et de travail des ouvriers et des ouvrières. Bien que cette réalité existe encore, cette notion est moins englobante aujourd'hui

qu'auparavant considérant les importantes transformations de la société et de l'économie.

Définir la **classe moyenne** (ou les classes moyennes) s'avère un exercice encore plus difficile. Pour certains, elle est tout simplement composée de personnes qui ne sont ni riches, ni pauvres. Pourtant, les critères pour la circonscrire sont multiples (modes de vie, professions, valeurs, niveaux de revenu, etc.) et aucune définition ne fait consensus. Sondage après sondage, la très grande majorité des répondants et des répondantes estiment en faire partie. Il s'agit donc également d'une question de perception. Mais, le plus grand problème avec la notion de classe moyenne est qu'elle n'inclut pas nécessairement tous les travailleurs et les travailleuses,

ce qui est loin d'être idéal si l'on veut créer des liens de solidarité autour de la lutte contre les inégalités sociales.

Bien que la résolution du 30<sup>e</sup> Congrès fasse explicitement référence aux classes, à la classe ouvrière et à la classe moyenne, les multiples défis méthodologiques (ex. : la disponibilité des données statistiques) militent contre l'utilisation de ces concepts dans ce portrait. Pour des raisons de simplicité et afin d'éviter ces écueils, il a été décidé d'analyser les inégalités sociales en fonction du rapport conflictuel entre le 1 % le plus riche et le 99 % le moins riche.

\* DUBET, François, « Que faire des classes sociales? », *Lien social et Politiques*, n° 49, 2003, p.72.

## Un sujet constant de préoccupation

De congrès en congrès, la FTQ a traité de la question des inégalités sociales, de la lutte contre la pauvreté et de la protection des personnes les plus démunies. Voici quelques extraits des discours des présidents de la FTQ illustrant à quel point ce sujet demeure une source constante de préoccupation.

**9<sup>e</sup> Congrès, 1965** : «[...] nous n'avons pas le droit de nous désintéresser du sort des gagne-petits et des indigents. Qu'ils soient syndiqués ou non, syndicables ou non, nous devons décupler nos forces afin de relever leur niveau de vie. Nous devons faire pression sur tous les autres corps intermédiaires pour que la prospérité que nous connaissons ne soit pas monopolisée par le petit nombre, mais s'étende à tous.»

**16<sup>e</sup> Congrès, 1979** : «Il faut situer au cœur même de notre projet de société un objectif d'égalisation de l'accès aux différents biens sociaux et préconiser des mesures pour contrer les inégalités existantes.»

**22<sup>e</sup> Congrès, 1991** : «Pendant plusieurs années, dans la période qui a suivi la Révolution tranquille, la société québécoise a accepté d'accorder le rythme de son progrès économique et social aux exigences d'une solidarité entre nantis et démunis. [...] Nous avons ainsi, par l'intermédiaire de l'État, diminué les écarts entre les classes de notre société.»

**27<sup>e</sup> Congrès, 2004** : «Notre vraie force, ce sont nos convictions, ces mêmes convictions qui ont animé le mouvement syndical depuis sa naissance et qui ont permis de civiliser le capitalisme sauvage. Le syndicalisme s'est développé à partir de la lutte élémentaire pour la dignité humaine. Il a été inspiré depuis toujours par la solidarité et le partage, ses seules armes contre l'arbitraire et l'exploitation.»

**29<sup>e</sup> Congrès, 2010** : «Un Québec qui nous ressemble, c'est un Québec construit sur la solidarité sociale et économique de tous ses citoyens, un Québec qui redistribue équitablement la richesse créée [...].»



## PARTIE 1

# Concepts et évolution des inégalités sociales

### 1.1 QU'ENTEND-ON PAR INÉGALITÉS SOCIALES ?

La définition des inégalités sociales est souvent tenue pour acquise dans les discussions sur le sujet. Or, il apparaît important de bien définir ce concept avant d'entreprendre une analyse de ce phénomène. Celle qui se révèle la plus pertinente provient des travaux de deux sociologues français. Selon ces derniers, les inégalités sociales peuvent être définies comme le « résultat d'une distribution inégale, au sens mathématique de l'expression, entre les membres d'une société, des ressources de cette dernière, distribution inégale due aux structures mêmes de cette société et faisant naître un sentiment, légitime ou non, d'injustice au sein de ses membres<sup>2</sup> ». Bien qu'une telle définition puisse sembler complexe, elle a l'avantage d'être complète et met en évidence trois éléments importants<sup>3</sup> :

1. **Il y a une distribution inégale de ressources.** Il peut s'agir de ressources matérielles, de pouvoir ou de savoir. Malgré la prédominance des inégalités de revenus et de richesses, d'autres inégalités sociales sont dignes d'attention comme celles liées à la santé, l'éducation, l'environnement, la participation politique, l'accès au pouvoir, l'accès à une alimentation saine,

le logement ainsi que celles en lien avec le travail et l'emploi;

2. **Les inégalités sociales sont produites par la société.** Elles ne résultent pas d'un phénomène naturel ou d'une quelconque fatalité. Par exemple, la présence d'un filet social financé par un impôt progressif sur le revenu, lequel résulte de choix politiques, permet de réduire les inégalités sociales. L'absence de telles mesures les fait plutôt augmenter.
3. **Pour exister, les inégalités sociales doivent s'appuyer sur un sentiment d'injustice.** Par exemple, les échelles salariales sont la plupart du temps considérées comme étant acceptables alors que les clauses de disparité de traitement (clauses « orphelin ») suscitent l'indignation générale. Il y a donc une grande part de

subjectivité afin de déterminer si une distribution inégale de ressources constitue ou non une inégalité sociale.

### 1.2 LES INÉGALITÉS : UN ENGRENAGE IMPLACABLE

Il peut être difficile de faire sens de toutes ces inégalités ainsi que de leurs interactions. En effet, comment expliquer les liens entre les inégalités de revenus et de santé ? Entre l'éducation et les revenus ? Pour certains, il n'est pas possible d'étudier ces phénomènes en vase clos et il faudrait plutôt parler d'un « système des inégalités sociales<sup>4</sup> ». L'utilisation du concept de système fournit un cadre d'analyse intéressant et

4. BIHR, Alain, et Roland PFEFFERKORN, *Le système des inégalités*, Éditions La Découverte, Paris, 2008.

### Les inégalités à l'échelle du monde, du Canada ou du Québec ?

Dans ce portrait, les inégalités sociales seront traitées dans le contexte québécois et canadien. Il faut toutefois garder en tête qu'il existe d'importantes disparités entre les pays développés et ceux qui le sont moins. De plus, la concentration de la richesse demeure fort préoccupante à l'échelle mondiale. Selon Oxfam, le 1 % le plus riche cumule aujourd'hui près de la moitié des richesses de la planète\*. Pire encore, 62 personnes possèdent autant de richesses que la moitié la plus pauvre des êtres humains! Ceci dit, une analyse se limitant au cas québécois demeure pertinente. En effet, comme le mentionne Thomas Piketty, « la réalité est que l'inégalité du capital est beaucoup plus domestique qu'internationale : elle oppose davantage les riches et les pauvres à l'intérieur de chaque pays que les pays entre eux\*\* ». De plus, une analyse propre au Québec permet de mieux cerner les pistes pour notre action syndicale.

\*OXFAM, *Une économie au service du 1%*, note d'information d'Oxfam, janvier 2016, p.2.

\*\*PIKETTY, Thomas, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Éditions du Seuil, Paris, 2013, p.80.

2. BIHR, Alain, et Roland PFEFFERKORN, *Le système des inégalités*, Éditions La Découverte, Paris, 2008, p.8.

3. MOULIN, Stéphane, « Pourquoi les inégalités sociales sont-elles en hausse ? », *Les inégalités, un choix de société ?*, Revue Vie Économique, vol. 6, n° 1, 2014, p.7-8.

met en relief trois caractéristiques importantes quant à la dynamique des inégalités sociales :

1. **Les inégalités sociales sont souvent interreliées et se renforcent mutuellement.** Par exemple, occuper un emploi faiblement rémunéré augmente les risques d'être en mauvaise santé et d'habiter un logement inadéquat. De façon générale, les inégalités de revenus constituent un bon indicateur de la présence des autres inégalités, ce qui explique sa centralité dans les débats.
2. **Il y a un cumul d'avantages d'un côté et de désavantages de l'autre.** Par exemple, les mieux nantis sont très éduqués, vivent dans de beaux quartiers, peuvent se procurer des aliments de qualité qui les maintiennent en santé et disposent d'un pouvoir politique important pour faire valoir leurs intérêts.
3. **Les inégalités sociales tendent à se reproduire de génération en génération.** Les enfants des ménages moins nantis auront fortement tendance à le rester et vice-versa pour ceux qui proviennent de milieux plus aisés.

**En résumé, les inégalités sociales se renforcent mutuellement, se cumulent et se transmettent de génération en génération.**

Pour certains, la hausse des inégalités met en relief l'érosion de la classe moyenne. Pour d'autres, c'est d'abord et avant tout du point de vue des personnes les plus démunies qu'il faut aborder cet enjeu. Devant plusieurs difficultés conceptuelles, un cadre d'analyse plus consensuel est proposé. Il est généralement reconnu qu'au cours des trente dernières années, le 1% le plus riche a accaparé une partie démesurée

des revenus et des ressources de la société. Cette minorité s'est enrichie au détriment du bien-être du 99% le moins riche qui se compose de travailleurs et de travailleuses, de chômeurs et de chômeuses, de personnes retraitées, de personnes sans emploi, de personnes en situation de pauvreté, etc. La répartition de la richesse entre ces deux groupes est profondément injuste et un important rééquilibrage s'impose. Cette façon d'analyser les inégalités sociales cadre bien avec la vision de la FTQ qui milite pour une meilleure répartition de la richesse ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous et toutes.

Évidemment, ce cadre d'analyse n'est pas parfait puisqu'il ne permet pas d'expliquer l'ensemble des registres des inégalités de la société, notamment celles entre les hommes et les femmes, entre les générations, ainsi qu'aux discriminations vécues par les personnes immigrantes, les minorités visibles, les personnes handicapées, les jeunes, les personnes âgées ou les minorités sexuelles. Ce cadre d'analyse est toutefois fort utile pour mettre les différentes inégalités en perspective et offrir une vision syndicale de cette lutte.

### 1.3 LE 1% LE PLUS RICHE

La hausse des inégalités sociales démontre qu'un groupe d'individus très fortunés, le 1% le plus riche, a accaparé une grande portion des revenus au cours des trente dernières années et possède de grandes richesses (patrimoine). Cette classe jouit d'avantages incomparables et dispose d'un pouvoir politique certain. De façon générale, leurs valeurs, leur mode de vie, leurs aspirations, l'étendue de leurs

réseaux et leurs intérêts diffèrent du 99% le moins riche.

Le tableau 1 présente, d'après les données disponibles, les caractéristiques de trois groupes, soit le 99% le moins riche, le 1% le plus riche et le 0,1% le plus riche. Si un seul individu représentait le 1%, il s'agirait fort probablement d'un homme blanc âgé de 53 ans qui a un diplôme d'études universitaires, avec un revenu brut s'élevant à 385 500 \$ et dont le taux moyen d'imposition se situe environ à 31,5%. Le revenu de cette personne, contrairement au 99%, ne provient pas majoritairement des salaires et traitements.

À l'échelle canadienne, le 1% le plus riche est particulièrement présent dans certains secteurs comme la finance et les assurances; les services professionnels, scientifiques et techniques; les services immobiliers et services de location et de location à bail; le commerce de gros ainsi que les soins de santé<sup>5</sup>. Autrement dit, le 1% occupe principalement des postes de dirigeants et de dirigeantes d'entreprises, de cadres supérieurs, d'avocats et d'avocates, de promotrices et de promoteurs immobiliers, de médecins, etc. On peut s'attendre à un portrait similaire pour le Québec.

La rémunération toujours plus grande des dirigeants et des dirigeantes d'entreprises constitue l'une des illustrations les plus frappantes du creusement des inégalités. Et la situation au Canada va en s'empirant. En 2014, les 100 PDG des sociétés

5. LEMIEUX, Thomas, et W. Craig RIDDEL, « Who Are Canada's Top 1 Percent? », dans *Income Inequality. The Canadian Story*, sous la dir. de David A. GREEN, W. Craig RIDDEL et France ST-HILAIRE, Institut de recherche en politiques publiques, Montréal, 2015, p.125-126.





Tableau 1 : **Portrait du 99%, du 1% et du 0,1% au Québec en 2013**

	99% le moins riche	1% le plus riche	0,1% le plus riche
Nombre de déclarants et de déclarantes*	6 274 155	63 380	6 340
Revenu annuel brut moyen (avec les gains en capital)	30 900\$	385 500\$	1 232 100\$
Pourcentage du revenu tiré des salaires et traitements	77,9%	44,9%	38,5%
Taux moyen d'impôt sur le revenu**	18,4%	31,5%	31,9%
Proportion d'hommes	48,2%	74,5%	82,3%
Âge médian	48 ans	53 ans	56 ans

\*Les données du tableau sont constituées à partir d'un échantillon de personnes qui ont rempli une déclaration de revenus (les déclarants et les déclarantes) et qui résident au Canada.

\*\*Cela comprend les impôts fédéral et provincial ou territorial.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Tendances liées au revenu élevé des déclarants, Canada, provinces et régions métropolitaines de recensement (RMR), seuils régionaux particuliers, Québec*, [tableau CANSIM 204-0002] [En ligne] [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=2040002&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=49&t abMode=dataTable&csid=#customizeTab] (Consulté le 2 septembre 2016).

Tableau 2 : **Les 10 PDG les mieux rémunérés au Québec (2013)**

Président	Entreprise	Rémunération totale	Rapport avec la rémunération par personne salariée de l'entreprise
1. Robert Dépatie	Québecor (8 mois)	14,8 M\$	222 fois
2. Jeffrey Orr	Financière Power	11,18 M\$	108 fois
3. George A. Cope	BCE (Bell Canada)	10,9 M\$	133 fois
4. Serge Godin et Michael Roach	CGI	8,8 M\$ chacun	83 fois
5. Claude Mongeau	Canadien National	8,2 M\$	89 fois
6. Alain Bouchard	Alim. Couche-Tard	7,9 M\$	403 fois
7. Calin Rovinescu	Air Canada	7,8 M\$	85 fois
8. André et Paul Desmarais, Jr.	Power Corp./Fin. Power	7,7 M\$ chacun	90 fois
9. Louis Vachon	Banque Nationale	7,6 M\$	80 fois
10. Pierre-Karl Péladeau	Québecor (4 mois en 2013)	7,43 M\$	78 fois

Source : VALLIÈRES, Martin, « Tableau des salaires des patrons et dirigeants de Québec inc. », *La Presse*, 16 mai 2014, [En ligne] [www.lapresse.ca/multimedias/201405/15/01-4767087- tableaux-des-salaires-des-patrons-et-dirigeants-de-quebec-inc.php] (Consulté le 29 septembre 2016).

canadiennes les mieux payés gagnaient 184 fois le salaire moyen, alors que ce ratio était de 105 fois en 1998<sup>6</sup>. Au Québec, les PDG des plus grandes entreprises – comme Québecor, la Financière Power, Bell Canada ou CGI – ont touché des revenus qui sont sans commune mesure avec ceux de leurs salariées et salariés. Par exemple, Alain

Bouchard de Couche-Tard (n° 6) gagnait 403 fois plus que ses employés et employées. Cela s'explique par sa rémunération disproportionnellement élevée comparativement à la faiblesse des salaires des personnes salariées et le grand nombre d'emplois à temps partiel. Les millions de dollars que ces dirigeants gagnent annuellement en font des représentants (aucune femme ne fait partie du palmarès) tout indiqués du 0,1% le plus riche.

## 1.4 DES ÉCARTS DE REVENUS DE PLUS EN PLUS GRANDS

Dans la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les inégalités de revenus ont fortement augmenté au cours des trente dernières années<sup>7</sup>.

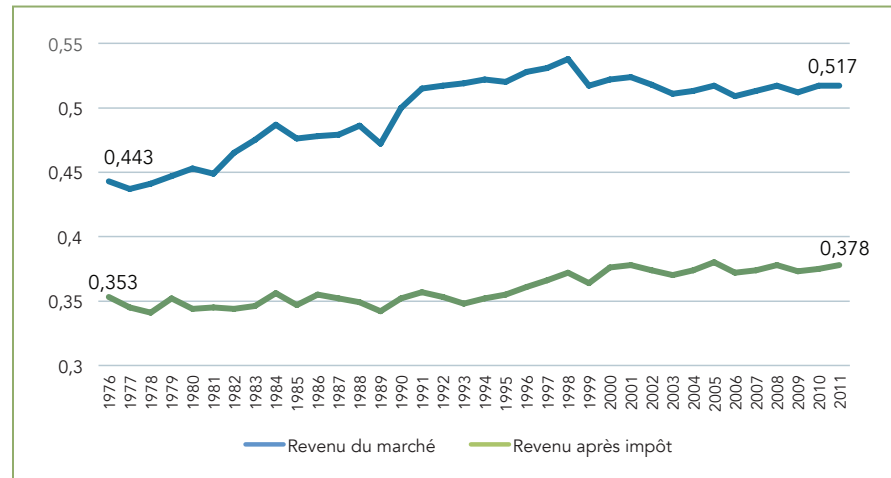
6. MACKENZIE, Hugh, *Staying Power. CEO Pay in Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2016, p.11.

7. OCDE, « Tour d'horizon des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE : principaux constats », *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Paris, Éditions OCDE, 2012.

Le Québec ne fait pas exception à cette tendance quoique de tels écarts soient moins importants en comparaison aux États-Unis ou ailleurs au Canada. Afin de mesurer les inégalités de revenus, les chercheurs et les chercheuses ont souvent recours au coefficient de Gini. La valeur de cet indicateur peut se situer entre 1 (inégalité extrême : une personne accapare tous les revenus) et 0 (égalité extrême : tous les individus ont le même revenu). Bref, plus la valeur du coefficient de Gini est élevée, plus les inégalités sont élevées.

La figure 1 montre l'évolution de cet indicateur au Québec en fonction du revenu du marché (revenu brut) ainsi que du revenu après impôts (comprenant les transferts gouvernementaux). Si l'on tient uniquement compte du revenu du marché, le coefficient de Gini était de 0,443 en 1976 et de 0,517 en 2011, ce qui montre que les inégalités ont fortement augmenté. On constate également que le régime fiscal

Figure 1 : **Évolution du coefficient de Gini au Québec (1976-2011)**



Source: STATISTIQUE CANADA, *Coefficients de Gini du revenu du marché, total et après impôt, selon le type de famille économique, Québec, ensemble des unités familiales*, [tableau CANSIM 202-0705] [En ligne] [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra& retrLang=fra&id=2\_020\_705&& pattern=&stb yVal=1&p1=1&p2=50&tabMode=data Table&csid=] (Consulté le 2 septembre 2016).

progressiste et les transferts gouvernementaux (ex. : aide sociale et assurance-emploi) ont un impact considérable sur la réduction des inégalités. En effet, ces dernières sont passées de 0,517 pour le revenu du marché à 0,378 en tenant compte du régime d'imposition et des transferts.

Malgré cela, elles ont tout de même légèrement augmenté depuis les trente dernières années, soit de 0,353 en 1976 à 0,378 en 2011.

Les personnes qui composent le 1% le plus riche ont largement profité de la croissance et de la financiarisation de l'économie<sup>8</sup>. À l'échelle québécoise, on constate que la richesse créée au cours des trois dernières décennies se concentre au sein d'une poignée de personnes privilégiées aux plans social et économique. Selon la figure 2, les revenus de ce groupe ont augmenté de 80% entre 1982 et 2013 comparativement à 7% pour le 99% le moins riche. Cet écart est encore plus prononcé pour le 0,1% le plus riche dont le revenu moyen a crû de 137%.

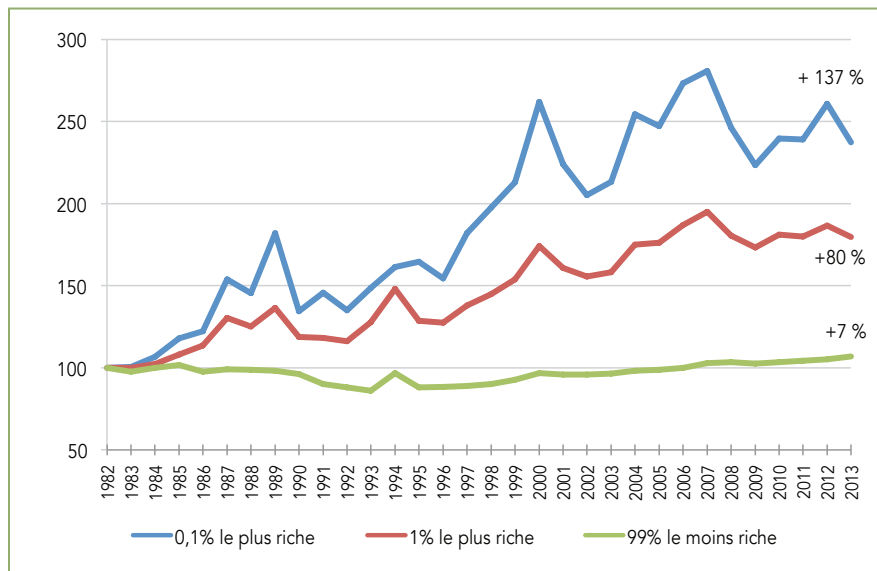
## Pourquoi le Québec a-t-il mieux résisté à la hausse des inégalités sociales comparativement au reste de l'Amérique du Nord ?

«Plusieurs facteurs, en effet, distinguent le Québec des pays anglophones: des normes sociales plus égalitaristes; une économie qui dépend moins de la finance et fait une place plus importante aux acteurs financiers coopératifs; des relations industrielles qui favorisent davantage les travailleurs et un taux de syndicalisation élevé; davantage de petites et moyennes entreprises non cotées en bourse ainsi qu'un moins grand recours à une gouvernance d'entreprise favorisant les dirigeants avec des salaires et bonus extravagants; des politiques sociales et des services publics plus généreux (aide sociale, frais de scolarité faibles, assurance médicaments et assurance parentale, garderies subventionnées); un État-providence davantage universaliste (programmes sociaux et services publics accessibles à l'ensemble de la population, plutôt que ciblant uniquement les ménages les plus pauvres); et surtout, des impôts plus élevés et davantage redistributifs.»

Source: ZORN, Nicolas, «En haut de l'échelle: ces riches toujours plus riches», dans *Miser sur l'égalité. L'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté*, sous la dir. de Alain NOËL et Miriam FAHMY, Montréal, Fides, 2014, p.58-59.

8. La financiarisation signifie que l'économie financière, là où on fait de l'argent avec de l'argent, occupe une place démesurée comparativement à l'économie productive, c'est-à-dire celle qui fournit des biens et des services et qui crée des emplois. Pour plus d'informations : FTQ, *Les crises financière et économique de 2008. À l'origine, les dérives du secteur financier*, 2010, [En ligne] [www.ftq.qc.ca/crisefinanciere].

Figure 2: **Évolution du revenu moyen (avec gains en capital) du 0,1%, du 1% et du 99% en base 100\* en 1982 pour la période 1982-2013**



\*Avec cette méthode, on sélectionne une valeur de référence qui est égale à 100 afin de suivre l'évolution d'une variable dans le temps. Dans le cas de la figure 2, une valeur de 150 en 1987 signifie que le revenu moyen est 50% plus élevé comparativement à ce qu'il était en 1982.

Source: Calculs FTQ à partir de STATISTIQUE CANADA, *Tendances liées au revenu élevé des déclarants, Canada, provinces et régions métropolitaines de recensement (RMR), seuils régionaux particuliers*, Québec, [tableau CANSIM 204-0002] [En ligne] [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&retrLa ng=eng&id=2040002&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=] (Consulté le 4 octobre 2016).

Au cours de la période des Trente glorieuses, une période de prospérité s'étendant grosso modo de 1945 à 1975, l'augmentation de la richesse était répartie de façon beaucoup plus équitable. À cette époque, les gains de productivité se traduisaient en augmentations salariales ce qui soutenait simultanément la consommation et la production. Cette dynamique avait des effets positifs sur l'emploi. Aussi, l'État-providence a mis sur pied des services publics et des programmes sociaux qui ont contribué à réduire les inégalités. Mais depuis quelques décennies, on observe un découplage entre les gains de productivité et la hausse des salaires, une situation qui se présente non seulement au Québec, mais aussi dans l'ensemble des économies développées<sup>9</sup>.

9. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Rapport mondial sur les salaires 2014/15. Salaires et inégalités de revenus*, Genève, 2015, p.9.

## 1.5 LA RICHESSE: UN PATRIMOINE ACCUMULÉ

Les écarts de revenus et les politiques fiscales avantageuses pour le 1% (comme l'absence d'impôt sur l'héritage, l'imposition partielle des gains en capital ou la mise sur pied du compte d'épargne libre d'impôt) ont contribué à un accroissement des inégalités de richesse, c'est-à-dire des actifs détenus par les individus (maisons, actions, obligations, etc.). En effet, les ménages les plus riches dépensent leur revenu non seulement pour répondre à leurs besoins, mais également pour épargner et investir. Cette richesse ainsi accumulée génère par la suite des revenus, ce qui creuse davantage les inégalités. C'est ce qui explique que les écarts de richesse sont encore plus grands que pour les revenus. En outre, ce

patrimoine est susceptible d'être transmis d'une génération à l'autre.

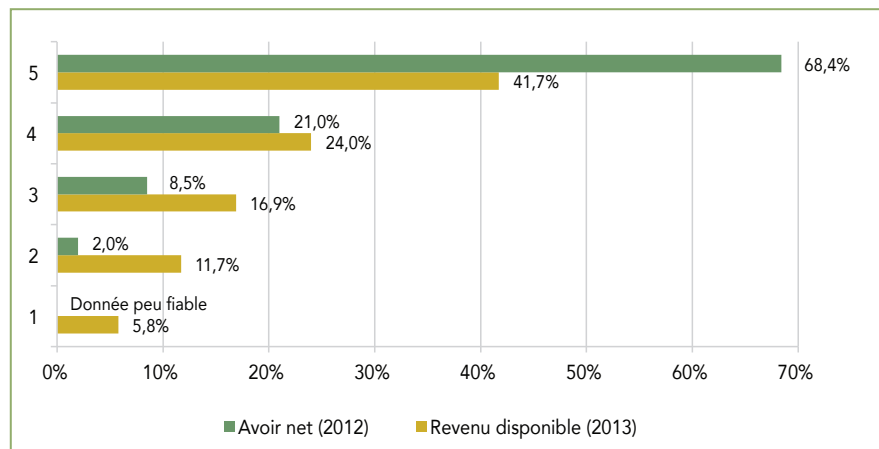
Malheureusement, il n'a pas été possible d'obtenir des données pour comparer la richesse du 1% et du 99%, mais un tel portrait existe pour les ménages québécois<sup>10</sup>, et ce, par quintile. Il s'agit d'une répartition en cinq parties égales où le premier quintile comprend le 20% le moins riche et le cinquième quintile, le 20% le plus riche. La figure 3 compare la répartition de l'avoir net (avoirs moins les dettes) avec celle du revenu disponible (après impôts et transferts). On constate que les 20% des ménages québécois les plus riches détenaient 68,4% de l'avoir net, comparativement à environ 30% pour les 80% les moins riches. De tels écarts sont beaucoup moins prononcés pour le revenu disponible alors que les 20% des ménages les plus riches disposent de 41,7% du revenu disponible par rapport à 58,4% pour les 80% les moins riches.

## 1.6 LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI

Les inégalités dans le monde du travail et de l'emploi ont plusieurs visages. Alors que certains ont accès à un emploi, d'autres se retrouvent en chômage et ne bénéficient pas des prestations d'assurance-emploi. Des personnes salariées qui travaillent fort peinent à se sortir de la pauvreté. On constate une forte polarisation entre les bons emplois bien rémunérés d'un côté et les moins bons emplois faiblement rémunérés de l'autre. Dans certains

10. L'Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada utilise la notion d'unités familiales, ce qui comprend des familles économiques et des personnes seules, plutôt que celle de ménages. Pour des raisons de simplicité, la notion de ménages fait référence aux unités familiales dans cette section.

Figure 3: **Comparaison des écarts de richesse (avoir net) et de ceux du revenu disponible des ménages québécois par quintile\***



\*À noter que l'avoir net pour le premier quintile n'est pas disponible en raison du manque de fiabilité des données.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Indicateurs par quintile, revenu du marché, ménages, Québec, 2013*, 11 février 2016, [En ligne] [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/inegalite-revenu/mod3\_hh\_1\_3\_2\_0\_.htm] (Consulté le 18 octobre 2016); INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Avants et dettes de l'ensemble des unités familiales ayant des actifs ou des dettes selon le quintile d'avoirs nets, Québec, 1999, 2005 et 2012 (en dollars constants de 2012)*, 6 mai 2015, [En ligne] [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/depenses-avoirs-dettes/avoirs-dettes/quint.htm] (Consulté le 18 octobre 2016).

milieux de travail, les employeurs imposent des clauses « orphelin » pour les régimes de retraite et d'assurances collectives, pénalisant ainsi les nouvelles personnes embauchées. Les travailleuses domestiques ne bénéficient pas de la protection de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*. La liste pourrait s'allonger longtemps tellement les injustices abondent. Ces dernières doivent être combattues avec vigueur.

Dans le cadre de ce portrait, deux aspects associés à ces inégalités ont été retenus. D'abord, on constate que plusieurs groupes continuent de vivre des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Pourtant, garantir un emploi à tous et à toutes demeure l'une des meilleures façons de lutter contre les inégalités. Ensuite, la précarisation des emplois fait en sorte qu'il y a de plus en plus de travailleurs et de travailleuses pauvres, c'est-à-dire des personnes qui travaillent, mais qui vivent dans la pauvreté.

### ► Un accès inégal à l'emploi

Depuis le milieu des années 1990, le taux de chômage au Québec suit une tendance à la baisse. En 2015, il s'établissait à 7,6 %, ce qui est beaucoup moins élevé que durant les années 1980 où il a déjà atteint un peu plus de 14 %. Toutefois, l'économie québécoise est loin de produire suffisamment d'emplois, considérant qu'il y avait 337 200 chômeurs et chômeuses en 2015 comparativement à 50 900 postes vacants<sup>11</sup>, soit un ratio de 6,6 pour 1. La société ne crée donc pas suffisamment d'emplois pour assurer que tous ceux et celles qui souhaitent travailler puissent le faire.

Derrière cette diminution structurelle du chômage, certains groupes continuent d'éprouver

11. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), statistiques sur les postes vacants, chômeurs et ratio chômeurs-postes vacants selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), Québec*, [Tableau CANSIM 284-0004] [En ligne] [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26] (Consulté le 18 octobre 2016).

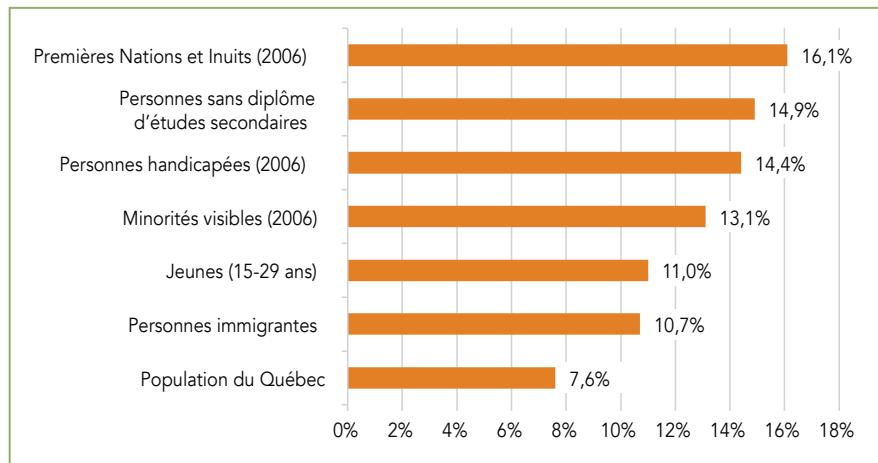
d'importantes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. La figure 4 présente le taux de chômage pour certains groupes comme les Premières Nations et les Inuits (16,1 %), les personnes sans diplôme d'études secondaires (14,9 %), les personnes handicapées (14,4 %), les minorités visibles (13,1 %), les jeunes (11,0 %) et les personnes immigrantes (10,7 %). Ces taux sont considérablement plus élevés que pour l'ensemble de la population (7,6 %). De plus, des écarts existent entre les différentes régions du Québec, par exemple entre celle où le taux de chômage est le moins élevé (Capitale-Nationale avec un taux de 4,7 %) et le plus élevé (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avec 14,7 %)<sup>12</sup>.

Évidemment, il n'existe pas une seule cause permettant d'expliquer pourquoi ces groupes sont davantage touchés par le chômage. Par exemple, les personnes immigrantes peuvent être victimes de discrimination et leurs diplômes ne sont pas toujours reconnus. Ces écarts dans l'accès à un emploi existaient bien avant l'accroissement des inégalités sociales des dernières décennies. Toutefois, lorsque les gouvernements privilégient l'enrichissement du 1 % plutôt que de créer des emplois pour tous et toutes, ce sont d'abord les groupes les plus vulnérables qui en subissent les contrecoups. La lutte contre les inégalités sociales permettrait véritablement d'améliorer l'accès à un emploi pour ces groupes.

12. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Taux de chômage, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2005-2015*, [En ligne] [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/ra-rmr/taux\_chomage\_reg.htm] (Consulté le 18 octobre 2016).



Figure 4: **Taux de chômage selon certains groupes (2015, sauf indication\*)**



\*L'Enquête sur la population active de Statistique Canada ne fournit pas les données sur le taux de chômage pour l'ensemble des groupes visés. Pour compléter le portrait, les données du recensement de 2006, compilées par divers groupes, ont été utilisées.

Sources : COMITÉ CONSULTATIF DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUIT RELATIF AU MARCHÉ DU TRAVAIL, *Portrait des Premières Nations et des Inuits sur le marché du travail au Québec*, janvier 2013, p.20; INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Indicateurs du marché du travail, résultats selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario et Canada*, [En ligne] (Consulté le 18 octobre 2016); MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, *Portrait des personnes membres des minorités visibles au Québec et de leur insertion économique*, Québec, 2013, p.3; INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Indicateurs du marché du travail, résultats selon le groupe d'âge et le sexe, 15-29 ans, Québec, Ontario, Canada*, [En ligne] (Consulté le 18 octobre 2016); INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Indicateurs du marché du travail pour les personnes immigrantes et celles nées au Canada, résultats selon le sexe, Québec, Ontario et Canada*, [En ligne] (Consulté le 18 octobre 2016); CAMIRAND, Jocelyne, et al., *Vivre avec une incapacité au Québec. Un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006*, Institut de la statistique du Québec, 2010, p.206.

## Les travailleurs et les travailleuses pauvres dans la région métropolitaine de Montréal

La proportion de travailleurs et de travailleuses pauvres dans la région métropolitaine de Montréal n'a cessé d'augmenter, passant de 7,2% en 2001, 8,2% en 2006 à 8,4% en 2012. Il y aurait donc plus de 125 000 personnes dans la région qui travaillent, mais qui vivent dans la pauvreté. Les groupes les plus exposés à ce phénomène sont notamment les parents seuls de moins de 30 ans, les personnes immigrantes, les minorités visibles, les jeunes et les personnes seules. Le taux de travailleurs et de travailleuses pauvres est également très élevé pour les personnes sans diplôme d'études secondaires et celles qui travaillent à temps partiel. Dans certains quartiers de Montréal, ce taux atteint des niveaux importants comme dans Parc-Extension (30,7%), Côte-des-Neiges (18,9%), la Petite-Bourgogne (18,5%), Pointe-Saint-Charles (18,2%) et Saint-Michel (17,6%).

Source : LELOUP, Xavier, Florence DESROCHERS et Damaris ROSE, *Les travailleurs pauvres dans la RMR de Montréal. Profil statistique et distribution spatiale*, Centraide et INRS, octobre 2016.

## ▷ Des emplois qui ne permettent pas de vivre décemment

Créer des emplois, surtout de qualité, demeure la meilleure façon de lutter contre les inégalités sociales. Les emplois typiques (permanents et à temps plein) sont en recul comparativement aux emplois atypiques, c'est-à-dire à temps partiel, temporaire, autonome et par cumul d'emplois. Au Québec en 1976, 16,7% des emplois étaient atypiques<sup>13</sup> alors que cette proportion s'est stabilisée à environ 37% au cours des dernières années<sup>14</sup>. Or, les emplois atypiques sont généralement associés à de moins bonnes conditions de travail (revenus moindres, accès limité aux avantages sociaux) ainsi qu'à un accès plus difficile à la syndicalisation<sup>15</sup>. En d'autres mots, travail atypique est souvent synonyme de précarité. De façon générale, il appert que les mêmes personnes qui ont de la difficulté à obtenir un emploi sont très souvent celles qui occupent des emplois précaires. Ce sont donc, entre autres, les jeunes, les personnes sans diplôme d'études secondaires, les femmes, les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les minorités visibles.

13. MATTE, Denis, Domenico BALDINO et Réjean COURCHESNE, « L'évolution de l'emploi atypique au Québec », *Le marché du travail*, ministère du Travail, Québec, mai 1998, p.25.

14. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Taux d'emploi atypique selon diverses caractéristiques, Québec, Ontario et Canada*, [En ligne] [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/lien-statut-emploi/taux\_emploi\_atypique.html] (Consulté le 18 octobre 2016).

15. NOISEUX, Yanick, « Le travail atypique au Québec. Les jeunes au cœur de la dynamique de précarisation par la centrifugation de l'emploi », *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail (REMEST)*, 2012, vol. 7, n° 1, p.48.



Ainsi, des personnes qui occupent un emploi ou qui alternent entre des périodes de travail, de chômage et d'inactivité ne disposent pas de revenus suffisants pour vivre décemment. Ce sont des travailleurs et des travailleuses pauvres. Déterminer qui fait partie de cette catégorie, et donc quantifier le phénomène, demeure très difficile puisqu'il n'existe pas de définition officielle et consensuelle. Dans certains cas, on utilise des critères plutôt restrictifs, ce qui ne tient pas compte des récentes transformations du marché du travail et tend à amoindrir l'ampleur du problème. Au cours des quinze dernières années, on remarque néanmoins qu'une partie de plus en plus importante des personnes pauvres sont dans les faits des personnes qui occupent un emploi toute l'année (à temps plein ou à temps partiel). Selon certaines estimations, cette proportion serait passée d'environ 21 % en 1994 à 35 % en 2009<sup>16</sup>. En comptant les personnes qui travaillent seulement une partie de l'année, cette proportion est encore plus grande. Ainsi, travailler est de moins en moins une protection contre la pauvreté.

## 1.7 LA PAUVRETÉ : UNE MANIFESTATION DES INÉGALITÉS SOCIALES

La pauvreté correspond à des conditions où une personne manque de ressources et de moyens pour répondre à ses besoins de base, vivre dignement, s'épanouir et participer à la vie en société. Cette situation, qui n'est pas passagère et souvent persistante, entraîne des conséquences néfastes

16. YÉROCHEWSKI, Carole, *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2014, p.25.

## Des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes

Après des décennies de lutte, les travailleuses ont enregistré des gains importants, comme l'équité salariale, le réseau des CPE ou l'assurance parentale. Toutefois, un rattrapage considérable doit être amorcé pour s'assurer d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes. En effet, en 2015, elles continuent de subir les conséquences des inégalités sociales, et ce, de plusieurs façons. Voici quelques exemples :

- ▶ Le salaire horaire moyen des femmes (22,31 \$) représente 90,1 % de celui des hommes (24,77 \$) alors que cette proportion est de 85,9 % pour le salaire hebdomadaire moyen;
- ▶ Les femmes représentent 56,7 % des personnes rémunérées au salaire minimum;
- ▶ Les femmes consacrent davantage de temps aux activités domestiques que les hommes;
- ▶ Les familles monoparentales sont en grande majorité dirigées par des femmes;
- ▶ Les femmes sont les principales victimes de la violence conjugale et des agressions sexuelles;
- ▶ Les femmes ont un accès plus limité au pouvoir politique et économique. Par exemple, elles représentaient moins du tiers des députés et députées à l'Assemblée nationale et environ 20 % des membres des conseils d'administration de grandes sociétés québécoises.

Source : CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Portrait des Québécoises en 8 temps*, Édition 2016, Québec [En ligne] [www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait\_des\_quebecoises\_en\_8\_temps\_web.pdf] (Consulté le 12 octobre 2016).

pour les personnes concernées. Elle engendre, entre autres, de l'exclusion sociale, des problèmes de santé et des problèmes de développement pour les enfants. Au final, la pauvreté empêche des centaines de milliers d'individus d'exercer leur rôle de citoyen et de citoyenne. La faiblesse des salaires, et en particulier du salaire minimum, constitue la première cause de la pauvreté économique des travailleurs et des travailleuses<sup>17</sup>. La perte d'un emploi, parfois conjuguée avec un fort endettement, peut rapidement plonger des ménages dans une situation de pauvreté.


Ce phénomène nous concerne tous et toutes, non seulement

17. *Ibid.*, p.30.

parce qu'il s'agit d'une question de justice sociale, mais parce que cela occasionne des coûts importants. Selon des estimations pour l'année 2008, la pauvreté aurait coûté environ 5 milliards de dollars annuellement, et ce, uniquement en ce qui a trait au système de santé, au système de justice et à l'aide sociale<sup>18</sup>. En incluant d'autres aspects, les impacts auraient été beaucoup plus importants.

Jusqu'à la crise économique de 2008, le pourcentage de la population vivant avec un faible revenu (taux de faible revenu) diminuait progressivement au Québec, mais cette tendance

18. BARAYANDEMA, Athanase, et Guy FRÉCHET, *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, 2011, p.16.



a depuis été renversée. En effet, le taux de faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation, qui était de 8,3% en 2007 est subitement passé à 9,9% en 2008 et a continuellement augmenté pour atteindre 10,7% en 2011<sup>19</sup>.

Bien qu'il s'agisse de deux réalités différentes, de fortes inégalités sont généralement associées à une pauvreté plus élevée<sup>20</sup>. Autrement dit, la pauvreté constitue un symptôme du phénomène présentement à l'étude. À l'instar des inégalités, la pauvreté existe en raison des choix politiques des gouvernements et parce qu'elle est tolérée dans un contexte où l'enrichissement du 1% est encouragé. Pourtant, les gouvernements élus disposent d'importants leviers pour réduire la pauvreté, que ce soit en augmentant le salaire minimum, en bonifiant les prestations d'aide sociale ou en instaurant des mesures fiscales (ex. : crédit d'impôt pour solidarité).

---

19. FRÉCHET, Guy, et al., *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec: état de situation 2013*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, 2014, p.12.

20. FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT et Alexandre MORIN, *Prendre la mesure de la pauvreté. Proposition d'indicateurs de la pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, 2009, p.17.



## PARTIE 2

# Les causes de la hausse des inégalités sociales

### 2.1 LES CHANGEMENTS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

De récents changements sociaux ont favorisé l'accroissement des inégalités. D'abord, le nombre de personnes vivant seules et les familles monoparentales (souvent dirigées par des femmes) est en croissance au Québec. Leur situation économique est plus précaire du fait qu'elles assument seules certaines dépenses, notamment pour le logement, et ne peuvent mettre en commun leurs ressources pour faire face aux aléas de la vie. Ensuite, les études postsecondaires ont tendance à durer de plus en plus longtemps. C'est l'une des raisons qui expliquent que l'entrée sur le marché du travail est retardée, ce qui donne moins de temps aux travailleurs et aux travailleuses pour accumuler l'argent nécessaire pour leur retraite. Cette tendance de l'allongement des études conjuguée avec le prolongement de l'espérance de vie augmente l'importance de l'épargne et peut fragiliser les conditions de vie des personnes retraitées. À l'autre bout du spectre, les personnes disposant de revenus élevés ont tendance à se mettre en ménage, ce qui a pour effet de concentrer les ressources au sein de ces derniers.

### 2.2 LES TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES NÉFASTES À L'EMPLOI

Les développements technologiques et la mondialisation ont occasionné des transformations importantes sur le marché du travail et dans l'économie en général, ce qui a eu pour conséquence de creuser les inégalités<sup>21</sup>. Les travailleuses et les travailleurs qualifiés et les investisseurs ont davantage profité de ces phénomènes alors que le nombre des emplois peu qualifiés, mais bien payés a considérablement reculé. Au Québec, entre 1997 et 2013, on observe une décroissance de la part de l'emploi pour certaines professions comme les ouvriers et les ouvrières qualifiés et peu qualifiés ainsi que les cols blancs<sup>22</sup>. De plus, la part de la masse salariale captée par les professions plus qualifiées, plus particulièrement pour les gestionnaires et professionnels de la finance, a considérablement augmenté. Au contraire, celle des professions faiblement qualifiées, surtout celles dans le secteur des services, a enregistré une importante diminution.

Certains emplois bien rémunérés nécessitant peu de compétences ont été délocalisés à l'étranger par

les entreprises voulant réduire les coûts de main-d'œuvre. Plusieurs entreprises ont également utilisé, et utilisent toujours, ce prétexte pour demander des concessions à la table de négociations. Le phénomène de désindustrialisation a entraîné des pertes d'emplois dans le secteur manufacturier, soit une diminution fulgurante de 160 000 emplois entre 2002 et 2015<sup>23</sup>. Le secteur du vêtement, des textiles et du bois ont particulièrement souffert.

### 2.3 LES CHOIX POLITIQUES D'INSPIRATION NÉOLIBÉRALE

À partir des années 1980, les gouvernements des pays anglo-saxons comme le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni ont entamé plusieurs réformes majeures de l'État qui ont eu pour effet de creuser l'écart entre les riches et les pauvres. Au Québec et au Canada, on pense par exemple à la privatisation de certaines sociétés d'État, aux réformes fiscales régressives, aux dérèglementations, aux compressions dans le régime d'assurance-emploi, à la réduction de la contribution fiscale des entreprises, aux multiples lois antisyndicales ainsi qu'à l'érosion du filet social de façon générale.

21. OCDE, *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Paris, 2012.

22. LAPOINTE, Paul-André, et Catherine BACH, « Amélioration ou polarisation? Évolution de la structure et de la qualité des emplois au Québec et au Canada, 1997-2013 », *Relations industrielles*, vol. 71, n° 1, 2016, p.3-32.

23. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge*, Québec, [Tableau CANSIM 282-0008], [En ligne] [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=2820008&pattern=&p2=49&stByVal=1&p1=1&tabMode=dataTable&csid=&retrLang=fra&lang=fra] (Consulté le 10 octobre 2016).

Récemment, les décisions du gouvernement libéral de Philippe Couillard illustrent comment, sous le prétexte d'atteindre l'équilibre budgétaire, il a favorisé les plus riches et les entreprises au détriment du reste de la population, en particulier les femmes et les plus vulnérables.

Ces décisions, qui ont fait augmenter les inégalités sociales, résultent de choix politiques volontaires et s'inscrivent dans le cadre de ce que l'on appelle le néolibéralisme. Ce dernier postule que l'État doit intervenir le moins possible afin de ne pas entraver le libre fonctionnement des marchés. Ainsi, il ne doit pas mettre sur pied des mesures visant à redistribuer la richesse, mais plutôt servir les intérêts des marchés et éviter d'enregistrer des déficits. Les valeurs promues par le néolibéralisme, comme l'individualisme et la concurrence, sont aux antipodes de celles du mouvement syndical.

Après plusieurs décennies de néolibéralisme, force est de constater que de telles politiques n'ont pas eu l'effet escompté, ce que même le Fonds monétaire international commence à reconnaître<sup>24</sup>. Contrairement aux prétentions de ses partisans, ces politiques n'ont pas eu pour effet de créer de la richesse, mais plutôt de favoriser sa concentration entre les mains du 1 % le plus riche.

## 2.4 UN MOUVEMENT SYNDICAL MOINS VIGOUREUX

De façon générale, les pays ayant un mouvement syndical fort ont tendance à être beaucoup moins inégalitaires<sup>25</sup>. Le 1 % le plus riche accapare une part beaucoup moins importante des revenus lorsqu'une grande proportion des travailleurs et des travailleuses sont couverts par une convention collective<sup>26</sup>. Même des organisations comme le Fonds monétaire international produisent des analyses qui vont dans ce sens<sup>27</sup>.

Dans les milieux de travail, les syndicats réduisent les écarts de revenus entre les travailleurs et les travailleuses, particulièrement entre les plus fortement et faiblement rémunérés. Mais surtout, ils exercent une influence importante sur les gouvernements afin que ceux-ci adoptent des mesures progressistes, notamment en matière de droit du travail, de fiscalité et de services publics. En effet, plusieurs des gains sociaux au Québec n'auraient pu voir le jour sans les luttes menées par les syndicats, conjointement avec d'autres mouvements sociaux.

Au cours des dernières années, le taux de syndicalisation est littéralement en chute libre dans les pays développés. Aux États-Unis, il est passé de 30,9% en 1960 à 10,7% en 2014<sup>28</sup>. Au Québec, une forte présence syndicale s'est maintenue à travers les années malgré un léger recul, quoique beaucoup moins prononcé qu'ailleurs en Amérique du Nord. Le taux de syndicalisation au cours des vingt dernières années s'est maintenu autour de 36%<sup>29</sup>. Or, un mouvement syndical fragilisé ne peut lutter efficacement contre la hausse des inégalités.

24. D. OSTRY, Jonathan, Prakash LOUNGANI et Davide FURCERI, « Neoliberalism : Oversold? », *Finance & Development*, juin 2016, p.39.

25. WILKINSON, Richard, et Kate PICKETT, « The importance of the labour movement in reducing inequality », *Centre for Labour and social Studies*, juillet 2014, p.6

26. HURTEAU, Philippe, *Les syndicats nuisent-ils au Québec*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2014, p.20.

27. JAUMOTTE, Florence, et Carolina Osorio BUITRON, « Inequality and Labor Market Institutions », *IMF Staff Discussion Note*, juillet 2015.

28. OCDE, *Taux de syndicalisation*, [En ligne] [stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=UN\_DEN&Lang=fr] (Consulté le 10 octobre 2016).

29. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active (EPA), employés selon la situation syndicale, le sexe et le groupe d'âge, Canada et provinces, Québec*, [Tableau CANSIM 282-0220] [En ligne] [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26] (Consulté le 18 octobre 2016).





## PARTIE 3

# Les conséquences associées à de fortes inégalités sociales

Contrairement à ce que prétendent les ténors de la droite, la hausse des inégalités sociales n'est pas sans conséquence sur le bien-être collectif. En effet, « la plupart des grands problèmes sanitaires et sociaux du monde riche sont plus fréquents dans les sociétés les plus inégalitaires<sup>30</sup> ». Pensons, entre autres, aux maladies mentales, aux dépendances, à la mortalité infantile, à l'obésité, à la criminalité, etc. En bref, il ne fait pas bon vivre dans les sociétés inégalitaires, surtout lorsque l'on se situe en bas de l'échelle. Quatre conséquences associées à de fortes inégalités sont présentées, soit la faible croissance de l'économie, l'érosion des liens de confiance, la fragilisation de la démocratie et la diminution de la mobilité sociale.

### 3.1 UNE CROISSANCE PLUS FAIBLE ET UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE MOINS STABLE

Un consensus de plus en plus large se dégage parmi les économistes : des inégalités élevées auraient des impacts néfastes sur l'économie. Selon l'économiste Joseph Stiglitz qui a amplement disserté sur le sujet, « le prix de l'inégalité, c'est la détérioration de l'économie, qui devient moins stable et moins efficace, avec moins de croissance, et la subversion de la démocratie<sup>31</sup> ».

30. WILKINSON, Richard, et Kate PICKETT, *L'égalité, c'est mieux*, Les Éditions Écosociété, Montréal, 2013, p.197.

31. STIGLITZ, Joseph E., *Le prix de l'inégalité*, Les liens qui libèrent, 2012, p.11.

### Doit-on créer davantage de richesse avant de la redistribuer ?

Dans le débat sur les inégalités, on entend souvent les partisans de politiques néolibérales affirmer qu'il faut créer de la richesse avant de la redistribuer. Or, cette affirmation ne résiste pas à l'épreuve des faits. Deux professeurs britanniques, Richard Wilkinson et Kate Pickett, ont étudié en profondeur les inégalités sociales et leurs conséquences. Dans leur ouvrage *L'égalité c'est mieux*, ils arrivent à la conclusion que « les problèmes dans les pays riches ne sont pas causés par un manque de richesse dans la société [...], mais par l'ampleur trop importante des écarts de richesse matérielle au sein de chaque société ». Considérant les résultats de plusieurs travaux scientifiques, la redistribution de la richesse s'avère la meilleure façon d'améliorer le bien-être collectif.

Source : WILKINSON, Richard, et Kate PICKETT, *L'égalité, c'est mieux*, Les Éditions Écosociété, Montréal, 2013, p.46.

À contrario, une meilleure répartition des revenus et des richesses favoriserait le développement économique et l'enrichissement collectif. Augmenter le revenu du 99 % le moins riche est plus bénéfique que de faire de même pour le 1 % le plus riche. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que les mieux nantis sont portés à épargner toute somme d'argent supplémentaire, parfois dans des paradis fiscaux, alors que la grande majorité de la population aura tendance à se procurer localement des biens et des services dont elle a besoin, ce qui stimule la croissance économique.

Aussi, l'augmentation des inégalités provoque une hausse de l'endettement des ménages<sup>32</sup>. D'une part, la relative stagnation

des salaires au cours des dernières décennies a amené les ménages à s'endetter afin de maintenir leur niveau de consommation. De 1999 à 2012, le ratio des dettes de consommation sur le revenu disponible au Québec a pratiquement doublé, passant de 27,9 % à 44,5 %<sup>33</sup>. D'autre part, la consommation ostentatoire du 1 % – par exemple les *monster houses*, les voitures haut de gamme et autres produits de luxe – établit des normes sociales de consommation et incite donc les ménages à s'endetter pour se procurer de tels biens<sup>34</sup>.

De plus, des inégalités élevées créent des conditions propices

33. GAUTHIER, Marc-André, « Aperçu du ratio d'endettement à la consommation des familles au Québec », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 19, n° 3, juin 2015, p.21.

34. FRANK, Robert, *Falling behind: How rising inequality harms the middle class*, University of California Press, 2013; ZORN, Nicolas, « Le prix élevé des inégalités », *Revue Vie Économique*, vol. 6, n° 1, 2014.

à l'émergence de crises économiques et de récessions. En fait, non seulement les pays très inégalitaires ont tendance à vivre des périodes de croissance économique plus courtes, mais ils subissent des crises économiques plus fréquemment et de plus grande ampleur<sup>35</sup>. Selon certains, la crise de 2008 découlerait directement d'une dynamique causée par l'accroissement des inégalités<sup>36</sup>.

### 3.2 L'ÉROSION DE LA CONFIANCE

Les inégalités sociales minent la confiance entre les individus et également envers les institutions comme les instances politiques, le système de justice ainsi que les syndicats<sup>37</sup>. Les personnes avec un important statut social prennent davantage part à la vie politique et font la promotion de leurs intérêts alors que les plus pauvres, de manière générale, participent moins et font preuve de plus de méfiance. Or, sans cette confiance, les citoyens et les citoyennes s'inscrivent dans une logique de concurrence, montrent moins d'empathie les uns envers les autres et ont moins tendance à s'impliquer dans la communauté pour aider les autres<sup>38</sup>. En bref, les individus se considèrent de moins en moins comme des semblables

ayant des intérêts et des valeurs en commun.

La prolifération d'un certain discours individualiste de droite en constitue probablement l'illustration la plus frappante. On en vient alors à considérer les impôts comme un fardeau plutôt que comme un outil de solidarité sociale finançant des programmes sociaux et des services publics qui permettent à tous et toutes de vivre décemment. Les personnes bénéficiant des prestations d'aide sociale sont dépeintes comme des parasites qui coûtent cher à la société. Sans une certaine égalité entre les individus, il devient difficile de bâtir des solidarités afin de lutter pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs et des travailleuses. Autrement dit, la confiance entre les individus et envers les institutions constitue une condition essentielle de l'action syndicale.

### 3.3 UNE DÉMOCRATIE FRAGILISÉE

La hausse des inégalités affaiblit la démocratie québécoise puisque cette dernière repose sur un idéal d'égalité<sup>39</sup>. Malgré un maintien de ses composantes essentielles – comme le droit de vote, la tenue d'élections libres et la liberté d'expression –, on note certains changements inquiétants en lien avec la concentration accrue de la richesse et du pouvoir politique entre les mains du 1 % le plus riche.

Dans la population en général, la confiance envers les personnes élues est à un niveau extrêmement bas. Les sondages font régulièrement état d'un

désabusement à l'égard du système et des élites politiques. Un récent sondage de Léger indiquait que 79 % des répondants et des répondantes avaient peu ou pas du tout confiance envers les politiciens et les politiciennes en général<sup>40</sup>. Cette situation illustre, entre autres, le fait que la population ne croit pas que ceux-ci puissent prendre des décisions en fonction du bien commun. Cela est préoccupant, car seul l'État est véritablement en mesure de redistribuer la richesse et de réduire les inégalités.

L'accès au pouvoir politique est très inégalement réparti. Les personnes avec un revenu familial de 20 000 \$ et moins s'abstiennent davantage de voter comparativement aux autres personnes ayant des revenus plus élevés<sup>41</sup>. Cela s'expliquerait par un faible accès de ces personnes aux ressources nécessaires à la participation politique, notamment l'éducation, ainsi que par un désillusionnement envers le système politique. De plus, peu de personnes issues de ce groupe font partie de la classe politique. À contrario, le 1 % le plus riche vote davantage, occupe une place disproportionnée parmi les personnes élues et effectue davantage de contributions aux partis politiques<sup>42</sup>.

Ces écarts dans l'accès au pouvoir renforcent les autres inégalités et fragilisent la démocratie. De

35. BERG, Andrew G., et Jonathan D. OSTRY « Inequality and unsustainable growth: Two sides of the same coin? », *IMF Staff Discussion Note*, 2011.

36. KUMHOF, Michael, et Romain RANCIERE, « Endettement et inégalités », *Finances & Développement*, 2010; STOCKHAMMER, Engelbert, « Rising Inequality as a Root Cause of the Present Crisis », *Political Economy Research Institute, Working Paper Series*, n° 282, avril 2012.

37. WILKINSON, Richard, et Kate PICKETT, *L'égalité, c'est mieux*, Les Éditions Écosociété, Montréal, 2013, p.79.

38. USLANER, Eric M., et Mitchell BROWN, « Inequality, Trust, and Civic Engagement », *American politics research*, vol. 33, n° 6, 2005.


39. FAHMY, Miriam, et Michel VENNE, « L'égalité: une exigence démocratique », dans *Miser sur l'égalité. L'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté*, sous la dir. de Alain NOËL et Miriam FAHMY, Montréal, Fides, 2014, p.143.

40. LÉGER, *La politique au Québec*, 24 mars 2016, p.19 [En ligne] [www.ledevoir.com/documents/pdf/politiquequerebec.pdf] (Consulté le 18 octobre 2016).

41. GÉLINEAU, François, et Alexandre MORIN-CHASSÉ, *Les motifs de la participation électorale au Québec : Élection de 2008*, Université Laval, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, 2009, p.9.

42. PAQUET, Stéphane, « Revenus de 100 000 \$ et plus : les "riches" se multiplient », *La Presse*, 16 juillet 2010, [En ligne] [affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201007/15/01-4298666-revenus-de-100-000-et-plus-les-riches-se-multiplient.php] (Consulté le 18 octobre 2016).





plus en plus, le 1 % le plus riche exerce une influence indue sur les décisions et les orientations politiques des personnes élues. Par exemple, il est démontré que le gouvernement canadien a délibérément encouragé la création de paradis fiscaux<sup>43</sup>, ce qui permet aux plus riches, ainsi qu'aux grandes entreprises, d'éviter de payer leur juste part d'impôts. Aussi, on négocie des accords de libre-échange, comme l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, derrière les portes closes et sans débats. Or, ces accords limitent la capacité des États à prendre des décisions en fonction du bien commun et accordent d'immenses pouvoirs aux grandes entreprises, qui sont majoritairement détenues par le 1 % le plus riche. Ces deux exemples, qui sont loin d'être les seuls, permettent néanmoins d'illustrer l'état préoccupant de la démocratie.

### 3.4 UNE PLUS FAIBLE MOBILITÉ SOCIALE

Les inégalités nuisent à la mobilité sociale, c'est-à-dire à la capacité des individus de changer de statut social; changements qui peuvent s'opérer au cours de la vie (intragénérationnelle) ou entre les enfants et leurs parents (intergénérationnelle). Les études démontrent que les États avec de fortes inégalités ont une plus faible mobilité sociale<sup>44</sup>. Les pays aux prises avec de tels problèmes risquent de voir le tissu social s'éroder et les conflits sociaux se multiplier. À l'opposé, les pays plus égalitaires ont une meilleure

mobilité sociale. Les enfants de milieux défavorisés ont alors la possibilité d'améliorer leur sort et de briser le cercle vicieux de la pauvreté. Lorsque les inégalités sont très élevées, le statut social d'une personne est principalement déterminé en fonction de celui de ses parents plutôt qu'en fonction du mérite. Les plus riches s'enrichissent de génération en génération, alors que le cycle de la pauvreté se perpétue.

Pour certains, il importe avant tout d'assurer l'égalité des chances, c'est-à-dire un traitement équitable entre tous les citoyens et les citoyennes. Dans cette course pour l'atteinte d'un statut social plus élevé, il y aurait inévitablement des perdants et des gagnants. Bien que l'égalité des chances et la mobilité sociale demeurent des objectifs louables, plusieurs doutent que ce soit la meilleure façon de réduire les inégalités sociales. Comme l'indique le sociologue François Dubet, « plus une société est relativement égalitaire, moins l'égalité des chances y est une chimère : plus il est facile de monter puisque les distances sociales sont faibles, moins il est tragique de descendre puisque, là aussi, les distances sociales y sont plus faibles<sup>45</sup> ». Considérant que les inégalités sociales ont tendance à se reproduire de génération en génération, seule une réduction importante de ces dernières permet d'assurer une véritable mobilité sociale et une réelle égalité des chances.

43. DENEULT, Alain, *Paradis fiscaux : la filière canadienne*, Les Éditions Écosociété, Montréal, 2014, p.13.

44. CORAK, Miles, « Income Inequality, Equality of Opportunity, and Intergenerational Mobility », *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 27, n° 3, 2013, p.79-102.

45. DUBET, François, « Les paradoxes de l'égalité des chances », *Observatoire des inégalités*, 7 janvier 2010, [En ligne] [www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\_article=1170] (Consulté le 12 octobre 2016).



# Conclusion

La hausse inquiétante des inégalités sociales n'est pas un accident de parcours, mais le résultat de décennies de politiques néolibérales qui visaient spécifiquement à enrichir une minorité, le 1% le plus riche, au détriment de la très grande majorité de la population. Depuis longtemps, la FTQ lutte pour une société plus égalitaire et les efforts devront s'intensifier au cours des prochaines années. Déjà, la centrale porte de multiples revendications progressistes et mène des campagnes qui visent, entre autres, à hausser le salaire minimum (*Minimum 15\$*) et à bonifier les régimes publics de retraite (*Une retraite à l'abri des soucis*). Ces actions n'empêchent toutefois pas une réflexion plus large sur les inégalités. C'est pourquoi nous vous convions, dans le cadre de ce 31<sup>e</sup> Congrès, à adopter ensemble un *Plan d'action syndical contre les inégalités sociales*.





